



Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 Briançon cedex  
Tél : 04 92 21 35 97  
Fax : 04 92 20 38 90  
accueil@ccbrianconnais.fr  
www.ccbrianconnais.fr

**DELIBERATION**  
**N°2015-102 du 08 décembre 2015**

**OBJET - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE  
COOPERATION LOCALE ENTRE POLE EMPLOI ET LA  
MAISON DES SAISONNIERS**

*Rapporteur : M. Jean-Louis CHEVALIER*

Le 08 décembre 2015 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 1<sup>er</sup> décembre 2015 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Guy HERMITTE.

Nombre de conseillers en exercice : 46

Présents : 36 de la délibération n°2015-90 à 2015-91  
37 pour la délibération n°2015-92  
36 de la délibération n°2015-93 à 2015-103  
35 pour les délibérations n°2015-104 et 2015-105

Nombre de pouvoirs : 6 pour les délibérations n°2015-90 à 2015-91  
7 pour la délibération n°2015-92  
8 pour les délibérations n°2015-93 à 2015-100  
7 pour la délibération n°2015-101  
8 pour la délibération n°2015-102  
7 pour la délibération n°2015-103  
9 pour les délibérations n°2015-104 et 2015-105

*M. Jean-Pierre SEVREZ est nommé secrétaire de séance.*

**Etaient présents :** M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, M. Gilles MARTINEZ (de la délibération n°2015-90 à 2015-92), M. Bruno DAVANTURE, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ (à partir de la délibération n°2015-92), M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, Mme Catherine MUHLACH (de la délibération n°2015-90 à 2015-103), M. Jean-Franck VIOUJAS, Mme Catherine LIONNET, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Régis JOUFFREY, Mme Anne-Marie FORGEUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Gilles du CHAFFAUT, M. Guy HERMITTE, M. Marc FORNESI, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Jean-Luc NEVEU, Mme Anne-Marie PEYTHIEU, M. Philippe MICHELON, M. Jean-Michel REYMOND, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, Mme Nicole MATHONNET, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD, M. François BOULANGER.

**Avaient donné pouvoir :**  
Mme Catherine GUIGLI à Mme Francine DAERDEN  
Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL  
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM (de la délibération n°2015-93 à 2015-104)  
Mme Marie MARCHELLO à Mme Claude JIMENEZ (à partir de la délibération n°2015-92 et excepté pour les délibérations n°2015-101 et 2015-103)  
M. Bruno MONIER à M. Romain GRYZKA  
Mme Catherine MUHLACH à Mme Catherine VALDENNAIRE (pour la délibération n°2015-104)  
M. Philippe STOCKLI à M. Jean-Luc NEVEU  
M. Alain FARDELLA à M. Guy HERMITTE  
Mme Dominique BRACHET à M. Philippe MICHELON

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant création et gestion de la Maison Des Saisonniers du Briançonnais,

**Considérant** le partenariat établi entre la Maison des saisonniers, depuis son ouverture en 2000, avec Pôle Emploi, déclinant les objectifs suivants :

- Une amélioration du service de proximité pour les demandeurs d'emploi et les entreprises par la fourniture d'informations ciblées par rapport à leurs demandes ainsi qu'en recourant à l'utilisation de l'outil « opus » de Pôle Emploi.
- La diffusion régulière d'information sur les formations et mesures à destination des demandeurs d'emploi et des employeurs.
- La participation des agents de la Maison des Saisonniers à des journées d'immersion en agence Pôle Emploi, notamment pour ceux nouvellement recrutés.
- La participation des agents de la Maison des Saisonniers aux manifestations organisées par le Pôle Emploi (forums, rencontres, formations, etc....).
- Le développement des compétences des agents de la Maison des Saisonniers (droits et devoirs des demandeurs d'emploi, les acteurs de la formation professionnelle, le financement de la formation professionnelle, les services à distances (employeurs et demandeurs d'emploi), les principes de l'indemnisation, etc.), par la participation à des actions de formations organisées à leur intention.
- La mise à disposition et le fonctionnement de l'outil « Opus » de Pôle Emploi (un avenant pour Opus est prévu).

**Considérant** la mise à disposition, par Pôle Emploi, d'Opus, outil informatique mis à la disposition des partenaires de Pôle Emploi via le canal internet qui poursuit deux objectifs :

- Opus facilite la relation entre le bénéficiaire du service et le conseiller médiateur. Le processus de mise en relation sur une offre d'emploi est fluide et clairement défini. Les informations sont actualisées et permettent un meilleur accompagnement des bénéficiaires par la partenaire.
- Opus facilite la relation entre la structure partenaire et Pôle Emploi. Une documentation professionnelle actualisée est mise à disposition des structures partenaires. Des tableaux de pilotage permettent de suivre l'activité. Les informations sont synchronisées et disponibles en temps réel.

L'accès à l'outil Opus se fait à partir d'un navigateur et ne nécessite pas d'installation particulière.

**Considérant** la nécessité de formaliser cette coopération locale par l'établissement d'une convention avec son annexe relative à l'utilisation de l'outil informatique Opus,

**Vu** l'avis favorable de la Commission Affaires sociales en date du 14 septembre 2015,

**Vu** l'avis favorable du Bureau en date du 9 novembre 2015,

### **Le Conseil Communautaire à l'unanimité**

- Approuve le projet de convention de partenariat entre Pôle Emploi et la Maison des saisonniers, d'une durée d'un an, partenariat décliné selon les objectifs ci-dessus, et son annexe relative à l'utilisation de l'outil informatique Opus,

AR PREFECTURE
005-240500439-20151208-2015_102B-DE
Regu le 10/12/2015

- Autorise le Président de la Communauté de Communes à signer cette convention et son annexe.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Pour le Président empêché,  
Le 1<sup>er</sup> vice-président,

Guy HERMITTE.



Date affichage : 10 DEC. 2015

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be "Guy Hermitte".